

# COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 19 juillet 2019

**Présents:** Marcel STENGEL, Odile BLAES, Caroline BUCHEL, Bruno KISTER, Paul MORGENTHALER, Isabelle JEANMOUGIN, Elly KILHOFFER,

**Absents excusés :** Cédric SALI, Pascal HEINTZ,  
&&&

Adoption du compte rendu de la séance du 7 juin 2019.

### **Point 1 – Travaux**

#### **1.1 – Dossier : aménagement de la Mairie dans l'ancien Presbytère Subventions du Département**

En présence de M. RIEHL Julien, du Conseil Départemental et de M. TRUMPPFF, architecte.

Un échange a lieu afin de définir au mieux des subventions que la commune pourrait recevoir du Département.

M. RIEHL Julien nous informe que le département ne subventionne pas les projets de construction ou réhabilitation des mairies mais les logements locatifs sociaux communaux.

La commune pourrait être soutenue par le Département dans la création de logements sociaux via deux dispositifs cumulables :

- PALULOS
  - L'aide déléguée de l'Etat:

La règle générale est une subvention d'un taux au plus égal à 30 % du cout prévisionnel des travaux subventionnables dans la limite de 13 000 € T.T.C.par logement.

Pour le territoire de Saverne la subvention serait plafonnée à 3.900 € par logement

- La Politique volontariste du Département

Cette subvention est déterminée par l'application du taux modulé de 34 % du montant de l'opération dans la limite de 10 000 € par logement.

- Le Fonds de solidarité

Le Département soutient un unique projet communal dans la limite de 100 000 € par projet calculé en fonction du taux modulé sur le coût total du projet.

En considération et après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VU** les subventions que la commune pourrait recevoir

**DECIDE** de créer deux logements sociaux dans le bâtiment de réhabilitation du Presbytère.

**CHARGE** M. le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions : PALULOS (aide déléguée de l'Etat et politique volontariste du Département) et Fonds de solidarité

**CHARGE** M. le Maire d'en informer M. RIEHL

M. TRUMPPFF prendra en considération ce choix afin de modifier le projet.

#### **1.2 Dossier : aménagement de la Mairie dans l'ancien Presbytère Consultation – Contrat de coordination SPS**

Après consultation pour un diagnostic amiante et plomb avant travaux et au vu des devis,  
Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de valider l'offre de l'entreprise DEKRA pour un montant de 3.550- € H.T.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Consultation – Contrat de Contrôle Technique**

Après consultation pour un diagnostic amiante et plomb avant travaux et au vu des devis,

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de valider l'offre de l'entreprise DEKRA pour un montant de 6.700,- € H.T.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Le présent procès-verbal comportant les points 1.1 à 1.2 est signé par les membres présents :*

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
KISTER	Bruno	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	EXC
SALI	Cédric	conseiller	EXC
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	